

Mise en ligne le 28 Juin 2025



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 19
Suffrages exprimés : 24

République Française

Délibération N° 2025-56
Conseil Municipal du 25 Juin 2025

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - S. BROUILLET - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LÉVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à P. FRÉON - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD - K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGGER - S. HIBON-MINET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - M.A. CHEVALIER - K. PERROIS - S. DELIMOGE - P. BERTON - S. HIBON-MINET

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : F. GUIRAO

Station Sport Nature du Bain des Dames – Labellisation Accueil Vélo

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT ce qui suit :

Tout site de visite ou de loisirs, peut candidater au label « accueil vélo », marque nationale, développée par l'association France Vélo Tourisme.

Le label permet d'attester de la qualité de l'accueil réservé aux cyclistes en itinérance, à savoir :

- la proximité d'un itinéraire vélo à moins de 5 km,
- l'accès à des équipements adaptés aux cyclistes : abri vélo sécurisé, kit de réparation,
- des informations et conseils,
- des services dédiés aux cyclistes.

Une fois labellisé, le site peut utiliser la marque « Accueil Vélo » pour 3 ans. Cela permet d'inciter les touristes à circuler avec des mobilités douces sur le territoire, bénéficier du vélotourisme, et faire connaître la commune à travers des opérations de communication engagée par Accueil Vélo et France Vélo Tourisme.

Le coût de cette labellisation s'élève à 200 € pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- de se prononcer en faveur de la labellisation « Accueil Vélo » de la station Sport Nature du Bain des Dames ;
- d'autoriser M le Maire à signer l'engagement référentiel de qualité « activités de loisirs » tel qu'il figure en annexe et tout document afférent ;
- d'autoriser M le Maire à répondre favorablement à l'appel à cotisation d'un montant de 200 € pour 3 ans.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.